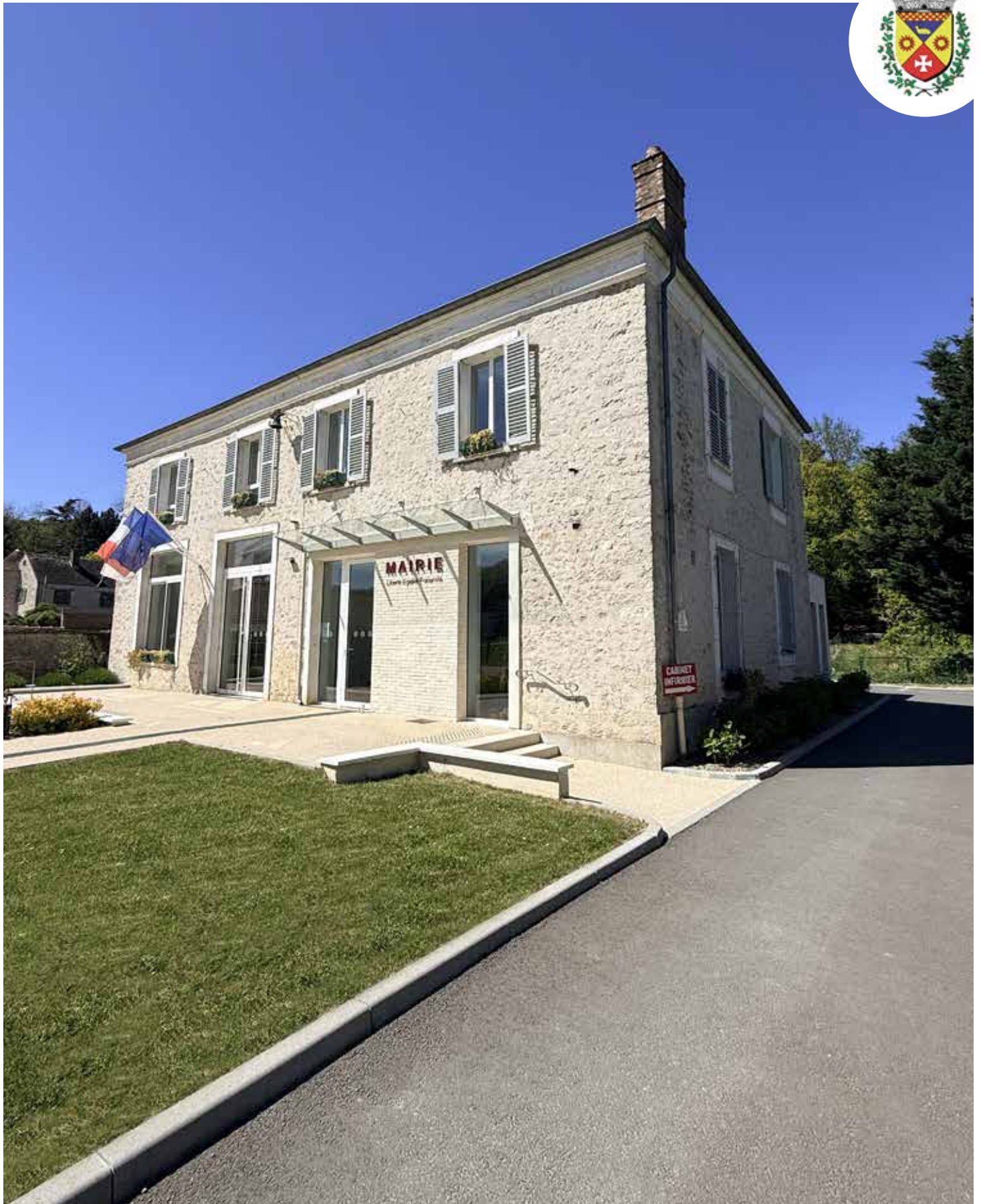


LA MUNICIPALITÉ DE FAYÏ-LÈS-NEMOURS



ENSEMBLE POUR UN VILLAGE ACCUEILLANT



Chers concitoyennes,
chers concitoyens,

L'année qui s'ouvre s'inscrit dans un contexte que nul ne peut ignorer. À l'échelle internationale, les tensions géopolitiques persistent, les conflits se multiplient, se prolongent, et l'instabilité semble devenue une constante de notre époque.

Ces bouleversements ne sont pas sans conséquence sur notre quotidien : les prix de l'énergie, bien qu'en légère accalmie, restent à des niveaux qui pèsent sur les ménages comme sur les collectivités.

La vigilance sanitaire demeure également de mise, les dernières années et derniers mois nous ayant appris qu'un risque épidémiologique peut ressurgir à tout moment.

Sur le plan national, les incertitudes budgétaires continuent de contraindre nos marges de manœuvre.

Les dotations se réduisent, les normes s'accumulent, et les communes rurales comme la nôtre doivent sans cesse faire preuve d'adaptation et de créativité pour maintenir la qualité des services que vous êtes en droit d'attendre.

Un nouveau souffle pour notre village

Malgré ce contexte exigeant, je veux vous dire aujourd'hui combien l'envie et l'énergie sont intactes au sein de notre équipe municipale.

Ce nouveau mandat, après des élections qui ont connu une bonne participation, marque l'arrivée d'élus qui s'investissent pleinement, apportent des regards neufs et des idées concrètes pour faire avancer notre village. Leur engagement est une richesse. Il témoigne de cette vitalité démocratique locale qui fait la force de nos communes rurales. Dans ce premier échelon de proximité, la politique retrouve son sens le plus noble : celui du service aux habitants.

Avancer ensemble

Notre feuille de route est claire : préserver notre cadre de vie, accompagner nos associations,

soutenir nos agriculteurs, notre médiathèque, notre école d'accueil, investir dans nos infrastructures (routes, réseaux, bâtiments...), tout en veillant à une gestion rigoureuse de nos finances.

Les défis sont nombreux, mais ils ne doivent jamais être une excuse à l'inaction.

C'est ensemble, élus, agents communaux, associations et habitants, que nous continuerons à bâtir un village solidaire, accueillant et tourné vers l'avenir.

Je vous adresse, au nom de l'ensemble du conseil municipal, mes vœux les plus sincères de santé, de sérénité et de confiance pour cette année 2026.

Qu'elle soit, pour chacune et chacun d'entre vous, porteuse de projets et de réussites.

Christian Peutot

Votre Maire

3^e Vice-président à la C.C.P.N.

Président du SMEAPN

Vice-président

de Seine-et-Marne Numérique

Vice-président des Maires ruraux 77



ÇA BOUGE À FAÏ-LÈS-NEMOURS !

16
projet de caméras
vidéosurveillance

220 000€HT
Lancement des
travaux de l'église

600
coureurs
au Mucotrail

250
personnes au Sanglier Rôti

150
personnes au Tournoi de pétanque

SOMMAIRE

○ ÉDITO	p. 2
● LA MUNICIPALITÉ	p. 3
● BUDGET	p. 4 et 5
● ACTUALITÉS	p. 6 et 7
● ENVIRONNEMENT	p. 8 à 10
● PATRIMOINE	p. 11
● TRAVAUX	p. 12 à 15
● PROJETS	p. 16
● ANIMATIONS, CULTURE & ASSOCIATIONS	p. 17 à 19
● URBANISME - ÉTAT CIVIL	p. 20



N°1 - 1^{er} semestre 2026

Directeur de la publication : Christian Peutot

Rédacteur en chef : Christian Peutot

ont collaboré à ce numéro : Les élus du village.

Photos : Les élus du village.

PAO/Impression : DELAcreation/CreaDesignLP - ©Depositphotos

Quantité : 300 exemplaires

Ce magazine est consultable en ligne.

La reproduction même partielle de ce document est interdite sans l'accord préalable.

NOUVEAU MANDAT 2026-2032 : POINT SUR LES ÉLECTIONS ET LES DÉLÉGATIONS



La participation des Fayssiens aux élections municipales du 15 mars a été très correcte (56%), a permis une élection au premier tour de tous les candidats de la liste, avec **92% des suffrages exprimés**. L'équipe municipale élue remercie l'ensemble de nos concitoyens qui ont fait entendre leur voix parfois différente ainsi que ceux qui nous ont accordé leur confiance.

L'équipe est motivée pour servir l'intérêt général et pour que chacun puisse vivre au mieux dans ce beau village en toute sérénité.

Le premier conseil municipal consacré à l'élection du maire, des adjoints, des représentants aux syndicats intercommunaux et aux commissions municipales s'est tenu vendredi 20 mars à 20h en salle communale de la mairie.

Ont été élus à l'unanimité :

Maire : Christian Peutot, réélu 3^e Vice-président de la Communauté de Communes en charge de l'aménagement du territoire, du numérique et de la transition écologique le 9 avril. Réélu à la présidence du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement du Pays de Nemours, le 23 avril., Vice-président de Seine-et-Marne Numérique, le 20 mai.

Adjoints : M. Patrice Crussy, Mme Martine Paroissien, M. Romain Migeon, Mme Marie Badja.

Conseillères et Conseillers : Gérard Brun, Sandrine Gaffez, Guillaume Chantereau, Elodie Declémy, Jordan Pila, Priscillia Jarno, Denis Schlumberger, Marie Roux, Sylvain Rouillard, Patricia Vasiljevic .

Suppléants : Thierry Cigala, Mathilde Mallen.

Tous vos élus font partie des 7 commissions communales que nous avons ouvertes à la population dans notre appel à candidature du 23 mars. Ils sont présents dans les commissions intercommunales au nombre de 6 à la CCPN et dans les 5 syndicats intercommunaux.

Les délégations des 4 adjoints sont les suivantes :

1^{er} Adjoint - Patrice Crussy : urbanisme, finances, achats, intendance, travaux intérieurs, aménagements, rénovation, contrôles périodiques, COP-CAO (commission d'ouverture des plis et appel d'offres).

2^e Adjointe - Martine Paroissien : actions sociales, affaires scolaires, conseil municipal des jeunes, communication.

3^e Adjoint - Romain Migeon : environnement, gestion des espaces verts, travaux extérieurs, sécurité (routière, PCS, vidéoprotection...)

4^e Adjointe - Marie Badja : commission culture, Animations, tourisme, patrimoine, sport, petite-enfance, lecture publique.

Pour de plus amples détails, nous restons à votre disposition.

VOEUX DU MAIRE 2026



Le 17 janvier dernier, **200 personnes** étaient réunies pour les vœux de la municipalité en salle polyvalente. De nombreux élus du territoire ont été invités ainsi que nos forces de gendarmerie et pompiers, avec tous les Fayssiens.

Même si le contexte électoral imposait une réserve quant aux projets à venir, nous avons pu faire le bilan de l'année écoulée.

J'ai pu aussi remercier les élus de l'équipe sortante ainsi que les agents municipaux pour le travail accompli sur tout le mandat.

J'ai pu remettre aux Présidents d'associations qui animent avec brio le village une médaille du village à l'effigie du blason de la commune pour les remercier.

Une fois les discours terminés, les Fayssiens présents ont pu savourer le buffet préparé par toute l'équipe de l'Association Loisirs Amitiés, présidée par M. Jean-Manuel Borrega.

Un franc remerciement à tous les bénévoles de l'association.

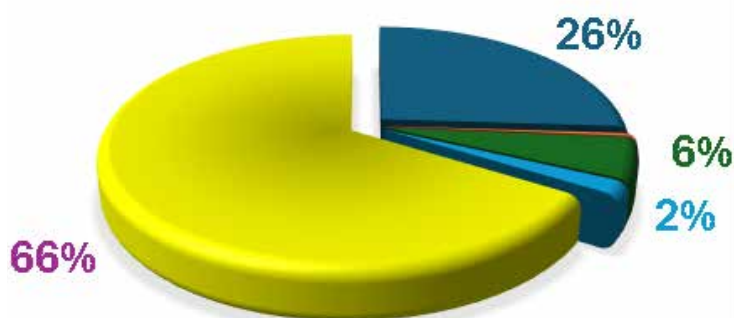
Christian Peutot

UN ZOOM SUR LE BUDGET 2026 DE VOTRE VILLE

Section de fonctionnement en équilibre

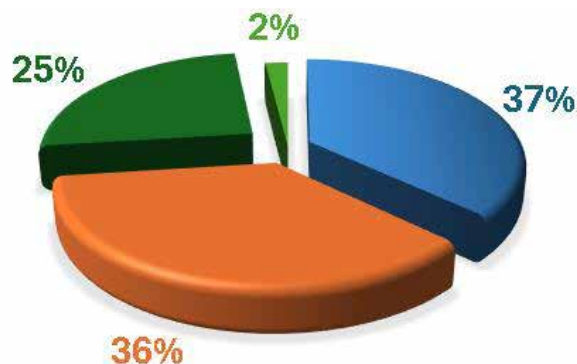
Budget excédentaire : 589 428 €

RECETTES



Impôts directs et taxes (73)	294 802	26%
Dotations et subventions Etat (74)	5 630	0,4%
Autres produits divers (75)	64 329,08	5,6%
Produits de services (70)	21 000,37	1,8%
Résultat reporté (002)	745 361,55	66,2%
Total	1 131 123	100%

DÉPENSES

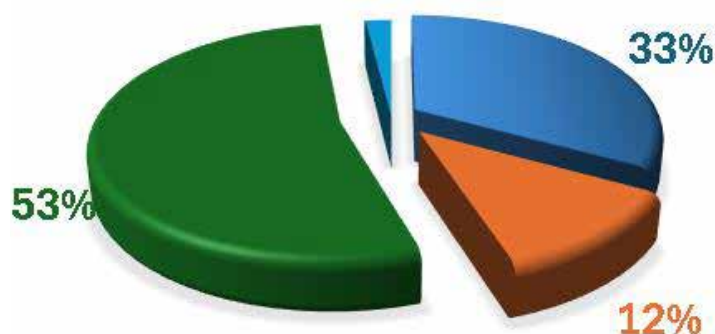


Charges à caractère général (011)	198 300	37%
Charges de personnel (012)	197 700	36 %
Charges gestion courante (65)	135 670	25%
Virement section investissement (023)	0	0%
Atténuation de produits (014)	0	0%
Charges spécifiques (67)	10 025	2%
Total	541 695	100%

Section investissement

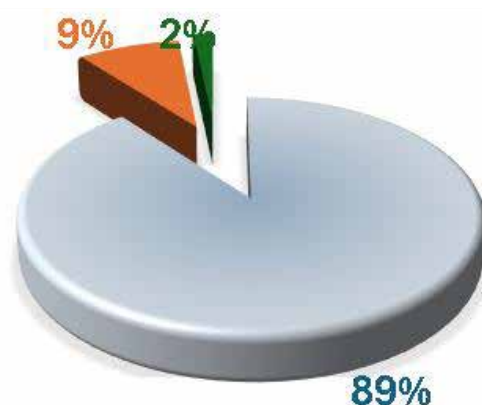
Budget : 1 268 391 €

RECETTES

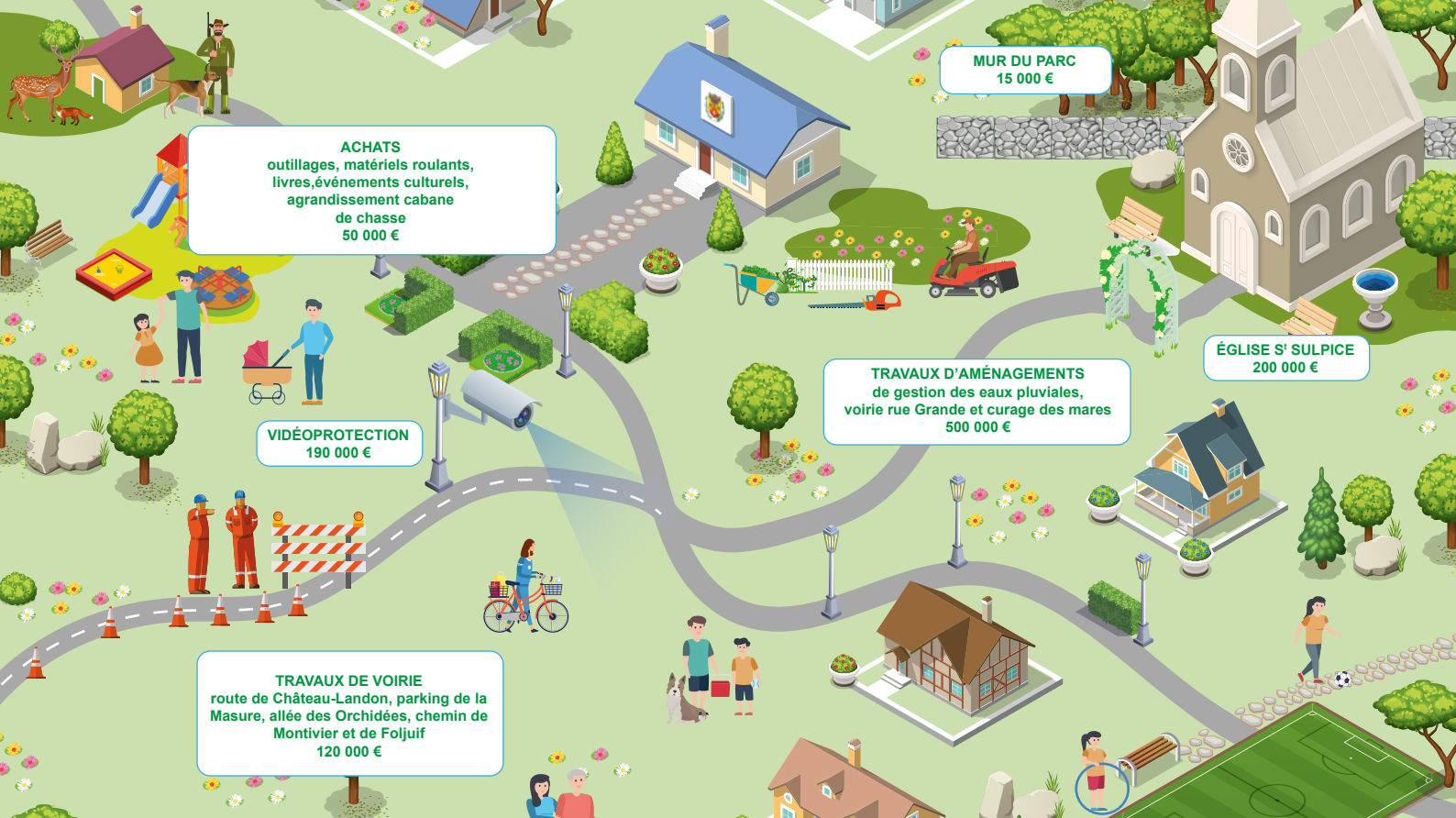


Affectation du résultat (001)	416 748,00	33%
Dotations-Excédant Fonctionnement (10)	152 222,20	12%
Subventions (13)	667 777,86	53 %
Virement de la section fonctionnement (021)	31 642,94	2%
Total	1 268 391	100%

DÉPENSES



Déficit d'investissement reporté (001)	néant	0%
Immobilisations corporelles (21)	1 136 148, 06	89,5%
Immobilisations incorporelles (20)	100 600	8,8%
Opération patrimoniale (041)	31 642,94	1,7%
Total	1 268 391	100%



Après le débat d'orientation budgétaire organisé en février, le budget prévisionnel 2026 a été constitué par l'équipe municipale sortante afin de répondre aux nécessités d'investissement dans la continuité mais aussi de fonctionnement sur notre commune. Il respecte fidèlement le programme de mars 2020 ainsi que le nouveau programme de 2026 que la nouvelle équipe a élaboré pour réunir vos suffrages.

Comme tous les ans, ce budget, voté en suréquilibre, reflète notre maîtrise des dépenses et notre volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition, constants depuis 1999.

Pour donner suite à l'évolution de la taxe d'habitation, l'État, par la Loi de finances 2020, a modifié la taxe foncière du bâti (TFB), fusionnant la part perçue par le département et celle perçue par les communes. Pour compenser la baisse des recettes due à la suppression de la taxe d'habitation pour de nombreux ménages, la part de TFB, jadis perçue par le département, est désormais versée à la commune, ce qui revient à modifier le taux communal. En pratique, le taux de la TFB communale apparaît plus élevé que par le passé, passant de 17,25 à 35,25, mais sans changement pour le contribuable.

Notons que cette année les bases ont été augmentées par l'Etat, ce qui n'est pas du fait des élus de notre municipalité.

Les recettes de fonctionnement (1 131 123 €) sont supérieures aux prévisions de dépenses de fonctionnement (541 695 €) avec une majoration du coût des énergies que nous subissons plus encore depuis la guerre en Iran et en Ukraine. Un financement plus couteux en fonctionnement au niveau de l'action sociale, des écoles, des syndicats intercommunaux, du SDIS et du personnel de la commune.

Les recettes d'investissement (1 268 391 €), comprennent

667 777 € provenant des subventions des travaux de la mairie et ses annexes que nous touchons en décalé, ce qui montre combien cet exercice de recherche de subvention est important. Au niveau des dépenses d'investissements, le compte 21 (1 136 148 €) englobe les travaux suivants :

- **Église tranche 1** : 200 000 €,
- **Vidéoprotection** : 190 000 €,
- **Travaux de rénovation de voirie** : route de Château-Landon, parking de la mesure, allée des orchidées, chemin de Montivier et de Foljuif : 120 000 €,
- **Murs du parc** : 15 000 €,
- **Travaux d'aménagements** : gestion des eaux pluviales, voirie rue Grande (enfouissement des réseaux et aménagement sécuritaire) et curage des mares : 500 000 €,
- **Achats** d'outillages, matériels roulants, livres pour le point lecture, agrandissement de la cabane de chasse, vidéoprotection et mise aux normes, événements culturels : 50 000 €.

Autant de pistes d'investissements définies par vos élus en débat d'orientation le 26 février dernier.

Les finances de notre commune sont saines. Nous continuons à nous employer année après année à ce qu'elles le restent, en adaptant nos investissements aux moyens humains et matériels de notre commune, obtenant des réponses positives à nos demandes de subventions tout en maîtrisant nos dépenses.

Christian Peutot

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Comme à tout début de nouveau mandat, le PCS est explicité aux nouveaux élus et les rôles de chacun sont redéfinis. Cette réunion a eu lieu le jeudi 21 mai dernier en mairie.

Pour rappel, c'est un document obligatoire pour les communes exposées à des risques majeurs depuis 2004 puis 2021, destiné à organiser la gestion des situations de crise. Il est mis en place par le maire, qui est responsable de la sécurité civile sur sa commune.

Le PCS prévoit les actions à mener en cas d'événements majeurs : **inondations, tempêtes, accidents industriels**, etc.

- Il recense les risques présents sur le territoire communal : DICRIM.
- Il définit les moyens humains et matériels disponibles pour y faire face.
- Il organise l'alerte et l'information de la population.
- Il précise les rôles de chacun (élus, agents en lien avec les services de secours).
- Il prévoit des lieux de mise à l'abri et des solutions d'hébergement d'urgence.

- Il inclut des procédures pour la continuité des services essentiels.

- Il est régulièrement mis à jour et testé pour rester efficace.

Toutefois même si les risques sont éloignés de la commune, le PCS peut servir comme en 2016 pour accueillir partiellement une population en souffrance venue d'une autre commune sinistrée.

Un exercice grandeur nature devrait être réalisé en cours de mandat en lien avec les pompiers du centre de secours de Nemours qui encadreront les élus.

Christian Peutot



SUPPRESSION DU RÉSEAU CUIVRE EN 2029

Le 9 avril dernier, chaque maire de la CCPN était convié à une réunion à la préfecture sur l'extinction du réseau cuivre d'Orange.

La France poursuit sa modernisation numérique. Grâce au plan France Très Haut Débit, ce sont désormais 42,4 millions de locaux qui sont éligibles aux offres FTTH: la France est le pays le plus fibré d'Europe.

Alors que le réseau fibre compte de plus en plus d'utilisateurs, le maintien de deux réseaux au-delà de 2030 n'est pas envisageable pour des raisons opérationnelles, financières et environnementales (le réseau fibre consomme en moyenne 4 fois moins que le réseau cuivre).

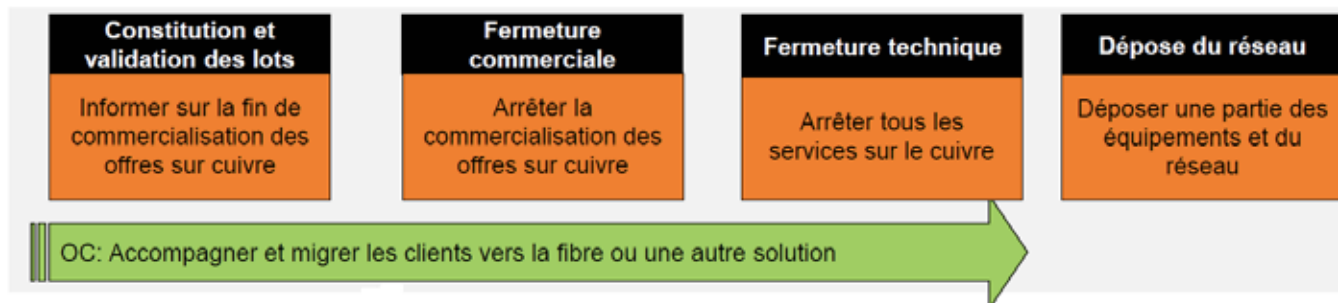
Le taux de couverture de la communauté de communes est de 96,54% et celui de Faÿ-lès-Nemours est de 99,7%. La fermeture commerciale est effective depuis le 31 janvier 2026 et la fermeture technique aura lieu en mai 2029.

Nous vous engageons à migrer du cuivre soit à la fibre optique, soit au satellite, en contactant l'opérateur commercial de votre choix. Des offres existent pour ceux qui ne souhaiteraient avoir que le téléphone à partir de la fibre au même coût que le service téléphonique actuel.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire..

Christian Peutot

Les étapes de la disparition du réseau cuivre sont déjà amorcées



CYBERSÉCURITÉ

Un audit a été réalisé par une entreprise au mois de mai sur l'installation informatique de la mairie. Il s'avère que nous avons besoin d'investir dans la sécurisation de nos données comme dans la sauvegarde automatique. Après avoir consulté plusieurs entreprises, nous allons donner suite à cet audit et essayer de protéger un maximum les données et logiciels spécialisés.

Christian Peutot

PARTICIPATION CITOYENNE

PROTECTION PARTICIPATION CITOYENNE



Le **protocole Participation Citoyenne** a été signé avec la gendarmerie en septembre 2019. Nous avons choisi de le relancer afin de pouvoir aider les forces de l'ordre à opérer sur le terrain. De nouveaux bénévoles ont rejoints les élus engagés.

Quels en sont les objectifs ?

Le dispositif de Participation Citoyenne vise à :

- Développer, une culture de la prévention de la délinquance auprès des habitants d'un quartier ou d'une commune,
- Favoriser le rapprochement entre les forces de sécurité de l'État, les élus locaux et la population,
- Améliorer l'efficacité des interventions et l'élucidation des infractions.

Quel est le rôle du maire ?

Le maire est le pivot du dispositif. Il peut associer son service de police municipale ou les gardes champêtres qu'il emploie.

Une présentation publique annuelle du bilan du dispositif est réalisée par le maire et le représentant de la brigade locale afin de porter à la connaissance de la population les évolutions de la délinquance dans le secteur concerné.

Le maire peut renforcer la visibilité du dispositif et dissuader les délinquants d'agir dans le quartier ou la commune concernée, en mettant en place une signalétique spécifique.

Quel est le rôle des citoyens ?

Les citoyens référents sont choisis sur la base du volontariat. Ils reçoivent une information spécifique dispensée par les gendarmes de leur secteur, afin de les sensibiliser aux actes élémentaires de prévention, au comportement à adopter en cas d'évènement suspect et aux réflexes à développer lorsqu'ils sont témoins d'un fait ou d'une situation anormale.

Les citoyens référents n'effectuent pas de rondes ou de patrouilles dans leur quartier ou leur commune. En revanche, ils sont invités à relayer rapidement auprès des forces de l'ordre et du maire les faits ou événements qui ont retenu leur attention.

S'ils sont témoins d'un crime ou d'un délit, ils doivent le signaler au 01 64 29 30 09 pour qu'une patrouille de gendarmerie se déplace sans délai sur les lieux.

Pour tout autre signalement, les modalités de transmission sont laissées à l'initiative locale (appel téléphonique, mail...).

Christian Peutot

STATIONNEMENT VOIE PUBLIQUE

Nous, agriculteurs exploitants les terres de Faÿ et des communes environnantes, souhaitons attirer l'attention des habitants sur les difficultés croissantes liées au stationnement des véhicules le long de la route départementale traversant notre village.

Au fil des années, nous constatons une augmentation du nombre de véhicules stationnés sur la chaussée ou les trottoirs, alors même que de nombreuses propriétés disposent d'espaces de stationnement privés. Cette situation réduit considérablement la largeur de circulation et complique le passage des différents usagers de la route. Durant les périodes de moissons et de récoltes, nos engins agricoles, souvent de grande largeur, doivent emprunter quotidiennement cette route. Le croisement avec des bus scolaires, poids lourds, véhicules utilitaires ou véhicules légers devient alors particulièrement délicat lorsque des véhicules sont stationnés sur la voie publique.

Au-delà de la gêne occasionnée, cette situation représente un véritable enjeu de sécurité.

Elle peut provoquer des ralentissements importants, des blocages temporaires de circulation et augmente le risque d'accrochage ou de dommages matériels malgré toutes les précautions prises par les conducteurs.

Nous invitons donc fortement les riverains disposant d'une cour, d'un garage ou d'une aire de stationnement privée à y stationner leurs véhicules de manière régulière. Cette démarche simple permettrait d'améliorer la sécurité, la fluidité du trafic et le partage de la route entre les usagers.

L'activité agricole fait partie de l'identité et de l'économie de notre territoire. Pour que chacun puisse circuler dans les meilleures conditions, nous comptons sur le sens des responsabilités et le civisme de tous.

Les agriculteurs de Faÿ et communes voisines



VIGILANCE DANS LE VILLAGE : APPEL À LA PRUDENCE FACE AUX DÉMARCHAGES SUSPECTS

Ces dernières semaines, plusieurs signalements ont été rapportés concernant des **comportements suspects** dans notre commune et aux alentours. Il est donc important de rappeler à chacun quelques **règles de vigilance** afin de prévenir d'éventuelles **arnaques** ou **tentatives de repérage** en vue de cambriolages.

Certaines personnes mal intentionnées peuvent se présenter à votre domicile sous de faux prétextes : faux agents en civil, prétendus représentants officiels ou encore vendeurs ambulants (par exemple de fruits et légumes). Ces visites peuvent parfois servir à observer les lieux, vérifier les habitudes des habitants ou tenter de gagner votre confiance.

Nous vous recommandons de rester particulièrement prudents face à toute visite inattendue :

- Ne laissez jamais entrer un inconnu chez vous sans vérification.
- Demandez systématiquement une carte professionnelle ou un justificatif officiel.
- En cas de doute, ne prenez aucun risque.

Il est important de rappeler que toute personne se

présentant comme membre des forces de l'ordre doit être en mesure de prouver son identité. Si vous avez le moindre doute, vous pouvez contacter directement la gendarmerie afin de vérifier l'authenticité de l'intervention.

De manière générale, privilégiez la prudence, signalez tout comportement suspect aux autorités et échangez avec vos voisins : la vigilance collective reste le meilleur moyen de préserver la tranquillité de notre village.

Elodie Declémy

ALERTE ARNAQUE ÉCHANGE DE POUBELLES DÉMARCHAGE FRAUDULEUX

**Ne donnez pas d'argent
Ne laissez pas entrer ces "faux" agents
Ne divulguez aucune information
Alertez votre entourage**



**Le SMETOM
fournit, répare, remplace et livre les bacs
GRATUITEMENT SUR DEMANDE
et vous prévient avant son passage.**

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Objectifs de ce service : faire suivre le fonctionnement, construire ou réhabiliter son Assainissement Non Collectif (ANC).

Suite au vote des élus fayssiens au mandat précédent, le Service Public d'Assainissement Non Public (SPANC) de Fay est à présent géré par le Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Pays de Nemours (SEAPN).

Le syndicat a la mission de contrôler vos installations,

afin de vérifier leur conformité. Le prix des contrôles est une redevance, qui rémunère le SPANC.

Les différents contrôles ANC sont obligatoires et sont réalisés exclusivement par notre concessionnaire la SAUR. Les contrôles périodiques de bon fonctionnement sont réalisés à l'initiative du SPANC.

Les autres contrôles sont à l'initiative du propriétaire.

Christian Peutot

Prix des contrôles ANC

Type de contrôle	Prix € H.T.	Prix € T.T.C. (TVA de 10 %)
Contrôle de conception	106,84	117,52
Contrôle de réalisation	188,53	207,38
Contrevisite de conception ou de réalisation	106,84	117,52
Contrôle de cession (dans le cadre d'une cession immobilière)	213,67	235,04

Contact SMEAPN

43 quai Victor Hugo - 77140 Nemours
Ouvert du lundi au vendredi - De 9h à 12h et de 14h à 17h
Tél : 01 64 28 85 28 - contact@smeapn.fr

Contact SAUR

29 rue des Hauteurs du Loing - 77140 Nemours
Ouvert du lundi au vendredi - De 8h à 18h
Sans rendez-vous de 9h30 à 12h
Sur rendez-vous - Service consommateur de 13h30 à 16h30
Service urgence technique : 03 58 58 20 09
Service branchement neuf : 01 61 10 44 87
Prise de rendez-vous pour un contrôle
d'assainissement collectif ou non collectif : 01 61 10 43 09

SYNDICAT MIXTE DES EAUX ASSAINISSEMENT DU PAYS DE NEMOURS - SMEAPN



Au niveau de la qualité de l'eau

Vous avez été plusieurs à dénoncer une carte sur moneau.fr où le SMEAPN était en rouge et nous interroger sur la qualité de l'eau du syndicat.

Je trouve ceci tout à fait légitime eu égard à un article assez anxiogène sorti dans la presse le 6 octobre et sur le réseau social Facebook ensuite.

Pour bien situer la qualité de l'eau en France, il faut connaître comment la législation a fixé les taux.

Il y a une **limite de qualité**, au-delà de laquelle les collectivités doivent avoir des actions correctives et se doivent de communiquer la situation à la population, mais l'eau peut continuer à être consommée. Il existe un autre seuil, la **limite sanitaire**, à partir de laquelle il est interdit de boire cette eau, auquel cas le syndicat devrait fournir de l'eau en bouteilles.

Nous avons trois problématiques sur le syndicat dont deux sont sous contrôle et la dernière le Perchlorate n'est pas considérée par l'ARS comme dangereuse sauf pour les biberons des nourrissons et les femmes enceintes.

1- Les nitrates : l'usine de traitement des fontaines le long du canal sur la commune de S'-Pierre-Lès-Nemours traite avec succès les nitrates et les taux sont excellents. Là aussi, nous sommes bien en dessous de la limite de qualité : 50milligrammes/litre.

Les communes Moncourt-Fromonville et l'ex SMERB (Buthiers, Nanteau, Augerville, Boulancourt) sont touchées par les nitrates mais restent sous le seuil fatidique. Pour autant, une étude va être lancée pour envisager la construction d'une unité de traitement sur les captages de ces communes.

2- Notre usine traite depuis peu un pesticide (la chloridazone desphényl) qui a été détecté avec un taux plus élevé que le seuil de qualité. Avec un changement de filtre de classe 2 à la classe 3 encore plus filtrant, nous sommes descendus en dessous de la limite de qualité avec seulement le changement de 2 filtres sur les 3 présents en station. Ces bons résultats sont à consolider dans le temps. Cette molécule se retrouve dans l'eau prélevée sur le captage de Grez-sur-Loing et c'est ainsi que des travaux sur le captage ont été réalisés mais qui n'ont pas fait diminuer pour autant le taux et une demande de dérogation à l'ARS est en cours pour étudier et réaliser la construction d'une unité de traitement.

3- L'ARS a depuis un an rajouté au contrôle sanitaire le Perchlorate, et n'impose pas de limite de qualité, ni de limite sanitaire. Elle impose seulement deux seuils de recommandations pour les biberons des nourrissons 4 microgrammes/litre et pour les femmes enceintes 15 microgrammes/litre, sans imposer d'actions correctives jusque-là. Sans attendre une nouvelle législation, nous avons décidé avec le concessionnaire de faire de la dilution d'eaux au niveau des apports des différents captages sur l'UTEP de Saint-Pierre-Lès-Nemours afin de diminuer le taux global. Nous avons des résultats concluants même si le seuil reste encore au-dessus du seuil limite pour les biberons des très jeunes enfants sur l'ex-SIAEP Nemours-St-Pierre.

Encore une fois, je voudrais rassurer les plus inquiets. Avec notre grand syndicat, nous ne pouvons qu'être plus sereins quant à sa faculté financière et technique de pouvoir répondre à une législation plus draconienne.

*Christian Peutot
Président du SMEAPN*



NETTOYAGE DE PRINTEMPS - J'AIME LA NATURE PROPRE !

Comme chaque année et depuis bien longtemps l'Association des chasseurs de Faÿ et la commune organisent conjointement le traditionnel Nettoyage de Printemps suivi d'un buffet campagnard offert par la mairie.

Un très joli moment de solidarité et de joyeuse convivialité pour une noble cause qui est le respect et l'entretien de nos espaces naturels.

Guillaume Chantereau

Remerciements à :

Mikael Tondeur Président de l'Association des chasseurs de Faÿ et tous les chasseurs.

A la FDC77 pour son partenariat et la présence de Baptiste technicien FDC77 du territoire.

Au Smetom de la Vallée du Loing pour le prêt des pinces, sacs et gants.

Le Maire, Christian Peutot, et les élus pour l'organisation de l'événement et plus particulièrement à Corinne Rousteau pour l'intendance sans oublier les bénévoles toujours présents pour aider à la réussite des événements !



RÉGULATION DES NUISIBLES SUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX



La commune de Faÿ informe les habitants qu'une intervention de régulation des nuisibles sera prochainement réalisée autour de plusieurs bâtiments communaux afin de préserver l'hygiène, la sécurité et la salubrité des lieux publics.

Cette opération concernera notamment les abords de **la mairie, des Services techniques, de la médiathèque, de la salle polyvalente ainsi que des locaux du stade.**

Pourquoi cette intervention ?

Comme de nombreuses communes rurales et périurbaines, Faÿ est confrontée à la présence de différents nuisibles, notamment des rongeurs pouvant occasionner des dégradations matérielles, des risques sanitaires et des nuisances pour les usagers des équipements publics.

Afin de limiter leur prolifération et de protéger les infrastructures communales, la Municipalité a décidé de mettre en place une campagne de régulation adaptée et encadrée.

Les dispositifs utilisés seront installés de manière sécurisée et contrôlée afin de garantir la protection des habitants, des enfants et des animaux domestiques.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de maintenir un cadre de vie agréable et sain pour l'ensemble des habitants de Faÿ-Lès-Nemours.

Romain Migeon



RÉFECTION DE L'ÉGLISE SAINT-SULPICE

Après une étude globale le cabinet d'architectes Oriel a préparé le permis de construire pour le bâtiment inscrit aux bâtiments de France et une déclaration préalable pour les abords et aménagements divers indépendants de l'édifice.

Les dossiers de demandes de subventions à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Etat), la Région IDF et le département ont été réalisés par mes soins, avec un appui du cabinet d'architecte.

Nous avons sollicité l'Etat avec la DETR pour un subventionnement partiel qui nous sera notifié avant le second semestre.

la deuxième souscription avec la Fondation du Patrimoine contribuera au financement des travaux.

Viendra ensuite le dossier de consultation des entreprises afin de pouvoir lancer le marché en juin 2026, notifier le marché aux entreprises en septembre et commencer la tranche n°1 en octobre 2026.

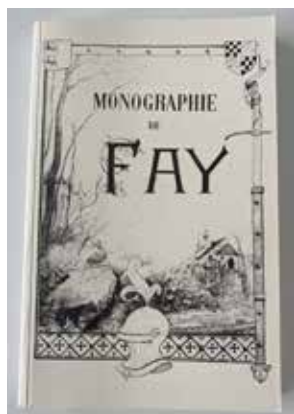
Cette tranche estimée de 217 864 € HT intègre les travaux détaillés ci-dessous :

- **Les abords et les aménagements extérieurs**
- **L'assainissement des eaux pluviales,**
- **Le mobilier extérieur,**
- **Les éclairages extérieurs** (*voir photo ci-dessus*)
- **Les murs d'enceinte.**

Nous préférons lancer les travaux en fin d'année 2026 pour étaler le financement sur deux exercices budgétaires. Leur fin est prévue pour mars 2027.

Christian Peutot

UN OUVRAGE POUR LA MÉMOIRE DE FAÏ



En 1889, pour célébrer l'anniversaire de la révolution, il fut demandé à chaque commune de consigner sur un cahier l'essentiel de son histoire, c'est l'instituteur M. Milleret qui se chargea de ce travail.

M. Neveu, instituteur à Paris qui possédait une maison à Faÿ décida de rechercher plus de documentation et de

faire une monographie de 170 pages.

C'est l'imprimerie Vaillot de Nemours qui fut chargée d'imprimer ce livre. Cent ans plus tard, il n'en restait que quelques exemplaires en mauvais état.

En 1998, un groupe de Faÿssiens, sous mon impulsion, décida qu'il fallait réimprimer cet ouvrage et fondèrent pour cela la société d'histoire de Faÿ et de ses environs. Pour reproduire ce volume il fallait en trouver au moins un en bon état. Un petit-fils de M. Neveu habitant Faÿ

cette année-là en possédait un exemplaire. Il a accepté de le confier à l'imprimerie des Roches de Faÿ, qui en imprima quelques centaines, avec l'accord du Conseil municipal.

Nous avons prévu que chaque Faÿssien en achèterait un exemplaire. Il n'en reste plus que quelques-uns.

J'en ai vendu quelques exemplaires à la brocante de Faÿ, ainsi que quelques cartes postales.

L'histoire de France se retrouve à certaines époques avec l'histoire de Faÿ.

La monographie pourrait être prolongée de 100 ans pour arriver à l'époque contemporaine.

Pour des Faÿssiens passionnés d'histoire, il y aurait beaucoup de travail à faire.

Dans chaque journal de Faÿ, j'ai écrit un article souvent en rapport avec l'histoire ancienne ou plus récente.

J'espère, à 90 ans, en écrivant ce dernier article, trouver des points communs entre Faÿssiens, quelles que soient les générations.

Bernard Brun

LE TRAVAIL DE L'OMBRE QUI FAIT VIVRE NOTRE VILLAGE

Au cours des derniers mois, entre la fin de l'année 2025 et le début de l'année 2026, nos agents municipaux ont poursuivi avec sérieux et professionnalisme leurs nombreuses missions au service de la commune.

Parmi les actions marquantes, un **nettoyage complet du Monument aux Morts** a été réalisé, permettant de redonner tout son éclat à ce lieu de mémoire auquel nous sommes particulièrement attachés. Cette intervention s'inscrit dans la volonté de préserver notre patrimoine communal et d'honorer dignement la mémoire de celles et ceux qui ont servi la France.

Les agents assurent également l'**entretien régulier du cimetière communal** dans le respect de l'engagement pris par la municipalité en faveur du **Zéro phyto**. Depuis plusieurs années, ce choix environnemental nécessite davantage d'interventions manuelles et un suivi constant afin de maintenir ce lieu de recueillement propre et accueillant tout en préservant notre environnement. Cet engagement témoigne de notre volonté de concilier respect de la nature, qualité du cadre de vie et entretien de nos espaces publics.

Souvent moins visibles, d'autres missions contribuent également à la qualité et à la sécurité de nos espaces publics. Nos agents ont aussi procédé au **nettoyage des panneaux de signalisation verticale** répartis sur l'ensemble du territoire communal. Cette tâche permet de conserver une parfaite lisibilité des panneaux pour les automobilistes, les cyclistes et les piétons, tout en participant à l'image soignée de notre village.

Malheureusement, nous constatons également une augmentation des dégradations sur le mobilier communal.

Bancs, équipements, panneaux ou autres installations publiques nécessitent parfois des réparations qui mobilisent le temps et les compétences de nos agents municipaux. Nous les remercions pour leur réactivité et leur implication dans la remise en état régulière de ces équipements, afin que chacun puisse continuer à profiter d'espaces publics accueillants et fonctionnels.

Au-delà du temps consacré à ces interventions, **ces dégradations représentent également un coût pour la collectivité** et donc pour l'ensemble des habitants. Des dépenses qui pourraient être consacrées à d'autres projets ou améliorations au service de notre commune.

C'est pourquoi nous invitons chacun à rester vigilant et à contribuer à la préservation de notre cadre de vie.

Si vous êtes témoins de dégradations ou de comportements susceptibles de porter atteinte aux biens communaux, n'hésitez pas à en informer la mairie. Le **respect de notre patrimoine** communal est l'**affaire de tous** et participe à la qualité de vie que nous souhaitons préserver ensemble.

Enfin, lors de l'**épisode neigeux** survenu au début de l'hiver, les **agents municipaux se sont mobilisés** dès les premières heures afin d'assurer le déneigement et le salage des voies de circulation. Nous tenons à les remercier pour leur réactivité et leur disponibilité, aussi bien dans le village, notamment rue Grande et rue des Prés, que sur la route de la Garenne, axe essentiel permettant de rejoindre Bagneaux-sur-Loing. Leur intervention a contribué à maintenir les déplacements des habitants dans les meilleures conditions possibles et à **garantir la sécurité de tous les usagers.**

Romain Migeon



NOS ENGAGEMENTS SE CONCRÉTISENT : RÉFECTION DES CHEMINS ET ROUTES

Comme évoqué dans notre programme 2026-2032 nous allons reprofiler les chemins et voiries communales endommagées comme :

- **1** - Des chemins goudronnés ou pas, empruntés par des machines agricoles, camions de betteraves et véhicules légers sont désormais à restaurer (chemins de Foljuif et de Montivier, chemin des Orchidées, parking de la Masure, chemin autour du terrain de football au stade),
- **2** - Route communale de Château-Landon,
- **3** - Route départementale 118 (aménagements sécuritaires, enfouissement des réseaux et création de trottoirs rue grande 37 ter au Carrouge).

Des devis ont été demandés par plusieurs élus à plusieurs entreprises pour essayer d'avoir le meilleur prix, à technique équivalente.

Pour cela, nous travaillons sur les demandes de financement par le Département à travers un fonds d'équipement rural pour les points 1 et 2 et sur un contrat rural avec la Région et le Département pour la route départementale 118 rue Grande.



Le cabinet CERAMO nous accompagne pour l'étude et plans ainsi que pour réaliser les demandes de subventions et rédiger le dossier de consultation des entreprises.

Les travaux des points 1 et 2 seront commencés en 2026. Les autres seront poursuivis sur 2027-2028.

Christian Peutot

MODERNISATION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE COMMUNAL

Enedis a missionné SATALEC pour implanter un transformateur de puissance de 400kVA au lieu de 20kVA à Carrouge. **Les travaux auront lieu en deux phases** et ont débutés en avril pour se finir 3 semaines après puis reprendre en septembre.

Cela a consisté à déblayer la terre et les gravats, passer les câbles haute-tension dans des tranchées et créer un mur de soutènement des terres à côté de l'abri de bus.

Le transformateur sera posé et raccordé en septembre après les moissons. Cela nécessitera de couper la rue des Prés pendant une heure ou deux le temps de déposer le nouveau transformateur.

Toujours en avril et mai, 5 poteaux béton ont remplacé les poteaux bois et deux câbles ont été augmentés en section afin là aussi d'assurer la demande supplémentaire en courant par nos nombreux nouveaux habitants.

Christian Peutot



RÉAMÉNAGEMENT DU POURTOUR DU STADE



Dans le cadre de l'amélioration et de l'entretien des équipements communaux, des travaux de réhabilitation ont récemment été réalisés autour du stade de football de Fay-lès-Nemours.

En 2025, trois devis ont été sollicités pour la réalisation de ces travaux. Après étude des différentes propositions, l'entreprise Tondeur Michael a été retenue pour mener ce chantier.

L'entreprise est intervenue afin de remettre en état l'ancienne piste d'athlétisme située sur le pourtour du terrain. Avec le temps et les années d'utilisation, une importante couche terreuse s'était accumulée, rendant les circulations difficiles et limitant les usages de cet espace. Les travaux ont consisté à décapier cette couche de terre afin de retrouver une structure adaptée, puis à réaménager l'ensemble en calcaire. Cette rénovation permet désormais une utilisation plus confortable et polyvalente du site,

aussi bien pour la circulation à vélo, les déplacements de véhicules d'entretien, les promenades, les parties de pétanque ou encore diverses activités de loisirs et associatives.

Soucieuse de maîtriser les dépenses publiques et de limiter les coûts liés au chantier, la commune a fait le choix de conserver sur place les matériaux issus du décapage, tout en procédant uniquement à un apport complémentaire de calcaire pour finaliser l'aménagement.

Le montant total des travaux s'élève à 17 691,28 €HT, une **subvention financière attribuée, à hauteur de 45 %** du montant des travaux, soit environ 8 000 €.

Ces aménagements participent à l'entretien du cadre de vie communal et au maintien d'équipements accessibles à tous les habitants.

Romain Migeon

TRAVAUX DE LA SAUR TERMINÉS MARS DERNIER

Deux canalisations fuyardes d'une longueur au total de 450 mètres linéaires auront été changées en diamètre de 80 mm et 150 mm assurant une meilleure défense incendie par la même occasion.

Historiquement, une deuxième canalisation a été installée du temps de la construction de l'Internat Professionnel d'Etudes Surveillées mais la première s'est mise à se détériorer et fuir.

Cette dernière vient d'être neutralisée. Tous les habitants sont branchés sur la même canalisation. La deuxième fuyarde a été condamnée et laissée en terre.

Par ailleurs 53 branchements en plomb étaient prévus. Au contraire 73 ont été supprimés au profit de branchement en PEHD polyéthylène haute densité, plastique très résistant qui ne subira aucune corrosion.

Ces travaux sont pris en charge par le fonds travaux du concessionnaire pour un montant évalué à 342 000 € HT (tenant compte des branchements supplémentaires).

Un grand merci à tous pour votre compréhension pendant les travaux qui permettent de mieux économiser notre précieux « or bleu » !

Christian Peutot



NOUVEAUTÉS EN MATIÈRE D'URBANISME



La loi de simplification du droit de l'urbanisme et du logement (loi n° 2025-11-29 du 26 novembre 2025)

3 objectifs :

- 1- Moderniser et faciliter les procédures d'élaboration et d'évolution des documents d'urbanisme.
- 2- Fournir de nouveaux leviers aux élus locaux pour leur permettre de transformer l'existant et d'optimiser l'aménagement de leurs territoires.
- 3- Assouplir la réglementation pour favoriser l'évolution des villes ainsi que la réalisation des projets de logements et des grands projets d'aménagement.

Principales conséquences pour nos administrés :

- 1- **Procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) :** le public y participe par simple mise à disposition du dossier sauf s'il y a une évaluation environnementale. Dans ce cas il y a enquête publique (EP) ou Participation Par Voie Electronique (PPVE).
- 2- **Modification d'une demande de permis :** Une demande de permis (de construire ou d'aménager) modificatif présentée dans un délai de 3 ans à compter de la délivrance du permis initial ne peut être refusée ni assortie de prescription sur le fondement de règles d'urbanisme adoptées postérieurement, sauf si ces règles répondent à des impératifs de sécurité ou de salubrité publique. Le permis doit être en cours de validité. Les travaux autorisés par le permis initial ne doivent pas être achevés.
- 3- **Meublés de tourisme :** création d'une API meublé (Interface de Programmation d'Application) qui

permettra aux communes et intercommunalités d'accéder aux données d'activité des meublés de tourisme (numéro de déclaration, adresse, nombre de jours de location)
<https://apimeubles.finances.gouv.fr/>

4- Recours à un architecte : il est nécessaire de recourir à un architecte pour un Permis de Construire (PC) ; à contrario ce n'est pas nécessaire pour une Déclaration Préalable (DP).

Dans quels cas y-a-t-il exonération de recours à un architecte pour une personne physique ou une exploitation agricole ?

- Une construction non agricole dont la surface de plancher (SDP) est inférieure ou égale à 150 m².
- Une construction agricole ou de stockage et entretien de matériel agricole dont la SDP et l'emprise au sol (ES) sont inférieures ou égales à 800 m².
- Une serre de production dont la hauteur du pied droit est inférieure à 4 m et dont la SDP et l'ES sont inférieures ou égales à 2000 m².

Cas des travaux sur construction existante :

- Un projet d'extension en zone U dont l'ES ou la SDP est inférieur à 40 m² est soumise à DP, et ne nécessite pas le recours à un architecte.
- Un projet d'extension dont l'ES ou la SDP est comprise entre 20 m² et 40 m² conduisant à dépasser l'un des seuils fixés à l'article R.431-2 CU est soumis à PC et nécessite le recours à un architecte.

Patrice Crussy

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES ET DES ENFANTS DE FAÏ-LÈS-NEMOURS

La dynamique est lancée !

Les inscriptions pour le futur Conseil Municipal des Jeunes et des Enfants (CMJE) sont ouvertes et la commune enregistre déjà ses trois premières candidatures ! Ne laisse pas les autres décider pour toi et rejoins-les pour former une équipe et faire entendre ta voix !

Tu as entre 8 et 14 ans ?

Tu as des idées pour améliorer la vie dans ta commune ?

Le CMJE est fait pour toi !

Au CMJE, tu peux t'exprimer, proposer des projets et agir concrètement pour ton village. C'est l'occasion de découvrir comment fonctionne une mairie, de comprendre le rôle des élus et de participer à des décisions qui comptent vraiment.

Tu pourras t'engager sur des sujets importants comme le respect des autres, la solidarité, l'environnement

ou encore la protection des animaux. Ensemble, vous pourrez imaginer des actions pour rendre la commune plus agréable à vivre : organiser des événements, proposer des aménagements, lancer des projets utiles à tous.

Le CMJE, ce sont aussi des moments conviviaux : des animations, des sorties éducatives, des rencontres et du travail en équipe avec d'autres jeunes motivés comme toi. En rejoignant le CMJE, tu deviens acteur de ta commune. Tu apprends, tu t'engages et tu fais entendre ta voix.

Alors, prêt(e) à t'impliquer et à faire bouger les choses ? Rejoins-nous !

Inscrivez-vous en mairie au 01 64 28 10 76

Mail : mairie-de-fay-les-nemours@wanadoo.fr

Martine Paroissien

TU T'ENGAGES ! TU APPRENDS ! TU PARTAGES ! ET TU FAIS ENTENDRE TA VOIX !

REJOINS-NOUS !

OBJECTIFS POUR TOI :
Propose, Décide et Réalise des projets !
Pour TA commune !

OÙ VAS-TU AGIR ?
À la Mairie et dans TA commune !

Pour qui ?
tu as entre 8 et 14 ans

QUAND SERAS-TU PRÉSENT ?
Pour l'Année Scolaire 2026/2027 !
6 à 8 Réunions
(Samedi Matin) note sur ton agenda !

POURQUOI T'ENGAGER ?
Améliore TA commune !
Donne tes meilleures idées !

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS
Ton engagement, c'est ta force.

LA VIDÉOPROTECTION AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ DE TOUS

Dans le cadre de ses actions en faveur de la tranquillité publique, **la commune poursuit son projet de vidéoprotection.**

Ce dispositif vise à **renforcer la sécurité des habitants**, à prévenir les actes de délinquance et à soutenir l'action des forces de l'ordre, dans le respect des libertés individuelles et de la réglementation en vigueur.

Afin d'informer et d'associer la population, **une réunion publique sera prochainement organisée** pour présenter le projet, son fonctionnement et les garanties prévues en matière de protection de la vie privée.

Le déploiement est prévu entre octobre et décembre 2026. Le réseau comprendra **14 caméras reliées par fibre optique et 2 par GSM**. Une unité de supervision sera installée en mairie dans un local sécurisé.

Le marché, lancé en mars, a permis de retenir l'entreprise

Eiffage après analyse des offres reçues le 18 mai, conformément au règlement de consultation.

Par cette initiative, la commune réaffirme sa volonté d'agir concrètement pour la sécurité et le bien-être de tous.

Jordan Pila



COMMÉMORATION - 8 MAI 1945



Le jeudi 8 mai, la commune a célébré la 81^e commémoration de la Victoire du 8 mai 1945 en hommage aux femmes et aux hommes morts pour la liberté et la paix.

La cérémonie s'est déroulée en présence du Maire, Christian Peutot, des représentants de la gendarmerie de Château-Landon, du conseil municipal, d'habitants et d'enfants venus partager ce moment de mémoire.

Après la lecture du discours commémoratif par le Maire, une gerbe a été déposée au monument aux morts. Une minute de silence a été observée, suivie de La Marseillaise et du Chant des Partisans.

La Municipalité remercie l'ensemble des participants pour leur présence et leur engagement dans le devoir de mémoire.

Marie Badja

LA FÊTE DU SANGLIER



La fête du sanglier rôti de Fay a été renouvelée samedi 30 mai par l'Association de chasse de Faÿ-lès-Nemours qui fut une nouvelle fois une belle réussite.

Près de 200 personnes se sont réunies dans une ambiance chaleureuse pour partager ce moment de rencontre et de convivialité.

Les participants ont particulièrement apprécié la qualité du repas et l'excellente cuisine proposée tout au long de la journée, 15 gigots de sangliers ont été cuits au feu de bois. Cette manifestation a permis de rassembler habitants, amis et visiteurs autour des traditions locales dans un esprit de bonne humeur.

Un grand merci à l'Association des Chasseurs de Faÿ et à tous les bénévoles pour son engagement, son organisation et le travail accompli afin de faire de cette journée un succès ! Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition que chacun espère aussi réussie.

Guillaume Chantereau

COURSE CYCLISTE



Le Prix de la Municipalité de Faÿ-lès-Nemours a une nouvelle fois réuni de nombreux passionnés de cyclisme lors d'une belle journée sportive placée sous le signe de la convivialité et du fair-play.

Plus d'une centaine de coureurs, répartis dans six catégories avec la participation des féminines, se sont affrontés sur un circuit de 10 km traversant Foljuif, La Cuillère, Quenonville et Faÿ-lès-Nemours. Malgré les difficultés du parcours, notamment la côte de Château-Landon, la course s'est déroulée dans d'excellentes conditions et sans incident.

La Municipalité et l'USNSP Cycliste remercient chaleureusement l'ensemble des bénévoles, signaleurs, motards et accompagnateurs qui ont assuré la sécurité et le bon déroulement de l'épreuve. Merci également aux habitants des communes traversées pour leur compréhension face aux restrictions temporaires de circulation.

Nos remerciements vont aussi aux clubs et aux coureurs venus participer à cette compétition, ainsi qu'à La Ferme de Lavau, dont le soutien a permis de récompenser les podiums avec des produits locaux de qualité.

La journée s'est achevée autour du traditionnel pot de l'amitié offert par la Municipalité. Félicitations à tous les participants pour leur engagement et leur détermination. Cette nouvelle édition confirme une fois encore que le sport est un formidable vecteur de rassemblement et de partage.

Romain Migeon pour l'USNSP Cyclisme

9^e ÉDITION DU MUCOTRAIL



600 coureurs ont pris le départ des courses de 11 et 21 km du Trail contre la Mucoviscidose.

Si les coureurs ont besoin de souffle pour relever le défi, les personnes atteintes de la maladie en manquent chaque jour.

Bravo au PNRT pour cette belle organisation. Une pensée particulière pour notre Fayssien, Enzo Desquenne, qui s'est brillamment imposé chez les cadets. Félicitations à lui ! Une magnifique journée ensoleillée sur un parcours exigeant, avec 400 m de dénivelé à travers les bois de Faÿ.

Christian Peutot

TOURNOI DE PÉTANQUE



Dimanche 7 juin s'est déroulé le tournoi de pétanque comme chaque année... ce fut un succès avec **plus de 100 personnes** présentes, **36 équipes** se sont affrontés en toute convivialité.

Les lots remis aux vainqueurs ont été offerts par la Ferme de Lavaux et la Cave de Nemours.

La recette d'un peu plus de 1400 € a été reversée à la souscription de la Fondation du patrimoine pour financer les travaux restants sur notre Eglise. Un grand merci à l'association de chasseurs, Mickael, Guillaume, Éric, Paulo, Maryline, Stéphane et tous les bénévoles qui ont œuvré à cette belle organisation, comme ceux qui ont tenu la buvette et la restauration tout au long de la journée. Félicitations aux nombreux participants pour leur esprit sportif et leur bonne humeur.

Marie Badja

CHASSE AUX OEUFES



Les enfants accompagnés de leurs parents, ont participé aux créations des décorations de Pâques. Les activités manuelles adaptées aux petits comme aux grands ont permis de créer de belles décorations colorées.

Ce moment festif a stimulé la créativité des enfants, dans une ambiance chaleureuse.

À l'issue du 2^e atelier, l'histoire de « Cunégonde la poule » a été lue par Claire Muzet, accompagnée de Marie-Ange Roux de la médiathèque.

Une brioche maison et des jus de fruit ont clôturé cet atelier.

Le dimanche de Pâques, nous avons exposé les travaux manuels réalisés par nos lapinoux, qui sont ensuite partis à la recherche des œufs autour du stade.

Un pot de l'amitié, offert par la mairie, a clôturé cette belle matinée.

Marie Badja

ASSOCIATION LOISIRS AMITIÉS



Début janvier, pour notre Association, rime avec festivités !

Quoi de mieux d'entamer l'année 2026 avec la préparation et le service du buffet des Vœux du Maire de Fay ?

Merci à Christian Peutot, Maire, et au Conseil municipal pour la confiance accordée chaque année. Afin de clôturer le premier mois d'année 2026, nous avons tenu notre assemblée générale et avons eu la joie d'intégrer deux nouveaux membres déjà très actifs Célia et Gwenaël. Bienvenue à eux.

Hola amigos, ¿ cómo están esta noche ?

Quel plaisir d'avoir organisé une soirée espagnole au mois de mars avec une paëlla géante préparée sur place par La Dulcéria, suivie d'une soirée dansante. Une pensée particulière à notre ami Joachim, la figure catalane de notre village.

Le 29 mai 2026, avec la cette chaleur, viens te déshydrater entre voisins, l'association s'occupe de l'apéro et de l'organisation avec la mairie

Au menu :

- Partage de salades, quiches et tartes salées.
- Echanges de bons plans entre voisins.
- Accueil des nouvelles nouveaux habitants.
- Distribution de bonne humeur amicale.

Au-delà des festivités, nous souhaitons mettre en avant **2 activités qui rassemblent** un bon nombre d'adhérents chaque semaine :

- **L'activité marche** qui permet de découvrir chaque lundi et vendredi les beaux paysages de notre région et de passer, surtout, des moments très conviviaux avec la légendaire Pause Café++
- **Les ateliers du jeudi** qui permettent de jouer, confectionner de la décoration et prendre un goûter dans l'échange et la bonne humeur.

Festivités second semestre 2026 :

- **Samedi 4 juillet :** Bal champêtre
- **Dimanche 13 septembre :** Brocante
- **Novembre :** Soirée dansante
- **Décembre :** Arbre de Noël

Et toujours, **tout au long de l'année**, vous pouvez nous retrouver :

Lundi et vendredi : Activité marche à pieds
Mardi matin de 9h à 10h : Cours de gymnastique seniors à la salle polyvalente
Jeudi : Atelier déco et jeux

Eric Hamouche



Bébés Lecteurs



Vendredis Noirs

UNE MEDIATHÈQUE ANIMÉE !

Accueil des lecteurs, animations, Bébés Lecteurs, Vendredis Noirs, expositions... la médiathèque est un lieu vivant et convivial. L'équipe des bénévoles vous accueille autour d'un café, d'une lecture ou simplement pour échanger. Aux beaux jours, profitez également de la terrasse au cœur de la verdure.

BÉBÉS LECTEURS

Chaque mois, les Bébés Lecteurs réunissent les enfants de 3 mois à 3 ans, accompagnés de leurs parents ou assistantes maternelles, autour d'histoires, de chansons et d'animations sur des thèmes variés.

Lors de l'animation de Pâques, les enfants ont eu la surprise de rencontrer un coq et sont repartis avec un œuf coloré. Merci à M. Chantereau de la Ferme de Lavau pour sa participation à ce moment apprécié de tous..

PROCHAINES SÉANCES BÉBÉS LECTEURS 2026/27

Lundi 14 septembre - Lundi 12 octobre

Lundi 16 novembre - Lundi 14 décembre

VENDREDIS NOIRS, RENDEZ-VOUS BI-MENSUEL

Auteur en dédicace - Le 13 mars, la médiathèque a accueilli Jean-Pierre Rumeau, auteur bellifontain aux multiples talents. Devant un public de passionnés de romans noirs, il a partagé avec sincérité et humour son parcours et ses sources d'inspiration. Ses ouvrages sont disponibles à la médiathèque.

Les rencontres « Apéro Polars » continuent de réunir les amateurs du genre autour de présentations, coups de cœur et échanges conviviaux sur les livres, BD, séries et films policiers. N'hésitez pas à venir participer ou simplement écouter.

POÉSIE ET EXPOSITION

Dans le cadre du Printemps des Poètes, organisé par le ministère de la Culture, les bénévoles de la médiathèque et les enseignantes des écoles de Bagneaux ont, pour la deuxième année consécutive, initié les élèves à la poésie. Sur le thème « La Liberté, force vive déployée », chaque classe a créé un poème pour participer au concours. Grâce aux ouvrages mis à disposition et aux interventions des bénévoles dans les classes, les élèves ont pu découvrir, lire, chanter et partager la poésie, révélant une belle créativité.

EXPOSITION

Les poèmes, dessins et collages réalisés par les élèves ont été exposés à la médiathèque lors de plusieurs permanences en juin. Cette exposition a permis au public de découvrir leur travail et leur créativité. Un goûter a été offert à l'ensemble des visiteurs.

L'équipe des bénévoles s'est étoffée au cours de l'année, bienvenue à Marie et Monique.

Marie-Claude a quitté le groupe, merci à toutes et à tous pour leur implication.

Rappel des horaires hors vacances scolaires

Lundi de 10h à 12h - Mercredi de 15h à 18h

Vendredi de 17h à 19h - Samedi de 16h à 18h

Horaires d'été

Mercredi de 15h à 18h - Samedi de 16h à 18h

Fermeture de la médiathèque

Du 11 au 22 août 2026

Les bénévoles et Claire Muzet

Une Boîte de retour, c'est pratique !

Depuis le mois de mai, une Boîte de retour, financée par la Communauté de Commune du Pays de Nemours, a été mise à disposition des usagers de la médiathèque pour permettre un retour pratique des livres, en dehors des horaires d'ouverture.

Certificats d'urbanisme (a) d'information :

Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participation d'urbanisme applicables au terrain (demandé par exemple en cas de vente de l'immeuble).

CUa 077.178.26.00001 : Vente de la maison sise 9 rue de l'Eglise.

CUa 077.178.26.00002 : Vente de la maison sise 31 rue des Prés.

CUa 077.178.26.00003 : Vente du terrain sis 47bis rue Grande.

CUa 077.178.26.00004 : Vente du terrain sis Dessus de la Ferme de Laveau.

CUa 077.178.26.00005 : Vente du terrain sis Les Degombares.

Certificats d'urbanisme (b) opérationnel :

Indique si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée (ex : construction d'une maison individuelle, division de terrains...).

Néant.

Déclarations Préalables (constructions et travaux non soumis à permis de construire) :

077.178.25.00025 : Installation d'un générateur photovoltaïque sis 13 rue Grande.

077.178.25.00026 : Construction d'un abri de jardin sis 30 ter rue des Prés.

077.178.25.00027 : Installation de panneaux photovoltaïques sis 20 bis rue Grande.

077.178.26.00001 : Installation de panneaux photovoltaïques sis 32 ter rue des Prés.

077.178.26.00002 : Construction d'une clôture sise 2 allée Suzanne de Bruc (Dossier en cours d'instruction).

077.178.26.00003 : Construction d'une clôture sise 5 allée du Parc (Dossier en cours d'instruction).

077.178.26.00004 : Construction d'une clôture sise 9 allée Suzanne de Bruc (Dossier en cours d'instruction).

Permis de Construire

077.178.26.00001 : Pose d'un nouveau poste de transformation électriques rue des Prés et rue des Roches. (Dossier en cours d'instruction).

Déclarations Préalables modificatif

077.178.23.00003-M04 : Modification de l'installation d'assainissement et construction d'une terrasse sises. 10 allée Suzanne de Bruc (Dossier en cours d'instruction).

Permis de construire transféré

077.178.23.00006-T01 : Changement de destination d'un bâtiment agricole en habitation sis 26 A rue Grande (Dossier en cours d'instruction).

Déclaration d'Intention d'Aliéner

077.178.26.00001 : Vente maison sise 9 rue de l'Eglise.

077.178.26.00002 : Vente maison sise 31 rue des Prés.

077.178.26.00003 : Vente terrain à bâtir sis 47 bis rue Grande.

077.178.26.00004 : Vente maison sise 12 rue de l'Eglise.

Convention de surveillance et d'intervention foncière avec la SAFER

NO 77 26 1200 01 : Vente amiable de biens immobiliers, 12 rue de l'église.

NO 77 26 0964 01 : Vente amiable de biens immobiliers, Dessus de la Ferme de Laveau et La Monate.

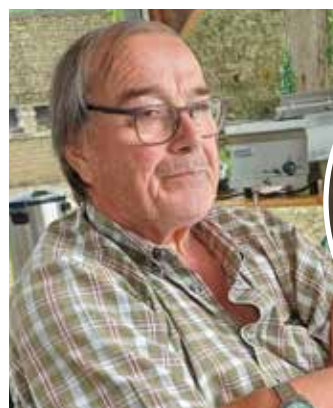
NO 77 26 0892 01 : Vente amiable de biens immobiliers, 30 rue des Prés.

NO 77 26 0055 01 : Vente amiable de biens immobiliers, la vallée Ragonde, le Noyer de la Roche, les Friches Chaluyers et les Petits Sablons.

NO 77 25 3240 01 : Vente amiable de biens immobiliers, Faÿ, Le Bois de Faÿ, Le Bourg et Le Village de Faÿ.

Patrice Crussy

HOMMAGE À M. JACKY CARRERAS



Jacky Carreras, nous a quittés en janvier dernier. Nous étions très nombreux au cimetière pour l'accompagner.

Toute l'équipe municipale actuelle et des anciens Elus lui rendent un dernier hommage dans ce journal. Il était une présence, une référence.

Il a tant donné à la commune. Par son engagement, par son travail, par sa disponibilité et surtout sa générosité.

Il a été Président de la chasse pendant de nombreuses années. Il a réalisé de nombreux travaux pour la commune comme les terrains de pétanque, le barbecue, la dalle, organisé des animations, des heures de pelleteuse pour aménager le bas du parc, toujours entouré de son équipe d'amis, il a réparé, soudé, aménagé... Il a participé dès le début aux ramassages des déchets avec tous les chasseurs. Toujours avec l'envie de bien faire, d'être constructif, force de proposition mais surtout de réalisation.

Nous souhaitons le remercier très sincèrement à nouveau.

Nous avons perdu un ami qui nous manque et pensons fort à sa famille.

Christian Peutot



ÉTAT CIVIL

> **Nous ont rejoint**
CALLAC Anaé le 16/04/2026.

> **Nous ont quittés**
CARRERAS Joaquin le 12/01/2026

Fermeture et permanences du secrétariat de la mairie

Le secrétariat est fermé
du 17/08 au 06/09/2026.

Une permanence aura lieu les mercredis
19/08, 26/08 et 02/09/2026
de 10h à 12h.